

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

11 / 12 / 2012

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

F01112 P0116

1. Intitulé du projet

Pôle Culturel du Pays de Joux

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération du Pays de Joux (CAPJ)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Cpé, Jean-François, Président de la CAPJ.

RCS / SIRET

12471700161281000161

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
38	Équipement culturel et de loisirs susceptible d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5000 personnes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet de Pôle Culturel du Pays de Joux vise à regrouper un Conservatoire à rayonnement Intercommunal puis Départemental, une Maison des Jeunes et de la Culture, le Théâtre Gerard Philipe et des bureaux associatifs sur le site de l'ancienne Maison d'Anet de Joux. Ce projet aura un rôle structurant à l'échelle du bassin de vie mais également au sein du cœur d'agglomération. Il sera ainsi vecteur de nouveaux usages et participera à l'attractivité du centre-ancien.

1.2 Objectifs du projet

Ce projet a vocation à regrouper sur un site accessible à l'ensemble des habitants de la CAP17 (proximité de la gare routière, ferroviaire, situation centrale sur le territoire), les structures d'enseignements musical, théâtral et de loisirs artistiques. Il complètera l'offre existante et offrira des locaux adaptés aux activités et à la fréquentation des structures. Un jardin, accessible depuis la place Henri IV, favorisera l'appropriation du site par les habitants du quartier, comme souhaité lors de la concertation préalable au projet.

1.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'ensemble sera construit sur le site de l'ancienne Maison d'Aniel dont le bâtiment principal sera conservé et restructuré pour accueillir le Conservatoire.

Le bâtiment de l'ancienne Gendarmerie et les bâtiments implantés sur la rue Taton (garages et ancienne maison accueillant six studios) seront démolis pour permettre la construction des nouveaux locaux et du jardin public.

Le site d'accueil totalise 7632 m^2 au cœur du centre-ville de Yzeux et s'inscrit dans un programme global de requalification et de redynamisation. Le projet représente une surface utile de 5508 m^2 (hors locaux techniques) et la maison d'aviat restaurée représente elle seule 2416 m^2 de SHON.

Les travaux s'échelonneront sur environ 20 mois et feront l'objet d'une "Charte Chantier vert" afin de minimiser les nuisances aux riverains.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le Pôle culturel accueillera les entités suivantes :

- un pôle accueil et un auditorium portés pouvant accueillir 480 personnes.
- un Conservatoire à rayonnement Intercommunal puis Départemental d'une capacité d'accueil de 700 personnes à moyen terme.
- le Théâtre Gérard Philipe d'une capacité d'accueil de 240 personnes et permettant un fonctionnement autonome de l'équipement d'ensemble.
- la Maison des Jeunes et de la Culture accueillant au maximum 300 personnes.

Les bureaux des associations sont calibrés pour accueillir un maximum de 80 personnes. Le jardin public offrira la possibilité de traverser le site et participera à la réintroduction d'espaces de nature et de convivialité en centre-ville.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

1. Déclaration d'Utilité Publique du projet.
2. Permis de construire (concessions d'architecture en cours : notification prévue au printemps 2013 suite à la concertation publique sur les 4 projets début 2013).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

1. Déclaration d'Utilité Publique du projet.
2. Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Surface utile (hors locaux techniques).	5508 m ²
- Surface utile (locaux techniques inclus)	5783 m ²
- Surface de circulation	1510 m ²
- Surface dans Ceuvre *	7737 m ²
- Surface du parc public paysagé	2800 m ²

* Tableau de synthèse des surfaces p.15 du programme annexé.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

2 bis au 6 rue des Cordeliers
et 2 au 4 rue Tatae.

Parcelles référencées:

BC 645 - 647
BC 652 - 654
BC 955 - 958
BC 1107 - 1108

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 57' 34" 3 Lat. 2° 53' 06" 8

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°:

Point de départ:

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée:

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées:

Jeux.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est inscrit dans un tissu urbain dense désaffecté au cœur du centre-ancien (zone UA - secteur UA.a du Plan Local d'Urbanisme).

L'ensemble des parcelles sont aujourd'hui désaffectées à l'exception d'une ancienne maison restructurée en six studios qui est en cours d'acquisition à l'amiable par la Ville.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme dont la dernière révision a été approuvée le 24 juin 2012.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	Une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine est à l'étude. Son approbation est prévue à l'horizon fin 2013/début 2014.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le Plan de Prévention des Risques Technologiques a été prescrit le 12 novembre 2003 (usine BASF). Le Plan de Prévention des Risques d'inondation a été approuvé le 16 juillet 2007.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	Le site se situe dans le périmètre de 500 m des monuments historiques principalement situés dans le quartier cathédrale.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Une partie du Parc naturel du Pâtis, sur les bords de l'Yonne est "Natura 2000". Son extrémité "ouest" est située à 1,7 km du site du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Le site est localisé à 350 m de la cathédrale Saint Etienne de Auxerre et de son palais épiscopal.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	Les constructions seront raccordées aux réseaux existants.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les matériaux excédentaires générés par des démolitions seront en partie mis en décharge et les pierres meulières réutilisées (reboisements, espaces publics, etc.).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Les constructions ne mobiliseront pas de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est en milieu urbain constitué et le projet favorisera la réintroduction de nature en ville.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site se situe à plus de 2,5 km de l'extrémité du périmètre du PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est concerné par la zone verte du PPRI sur sa partie est. (cf. p 47 du programme)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La fréquentation du site par les usagers du Pôle culturel et du jardin public peut générer du bruit. (célébration des élèves, sortie de spectacle). Le site se situe à Soomm au sud des voies ferrées et est connexe du Collège Henri N.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	des émissions lumineuses proviendront de l'éclairage du bâtiment en soirée. Le Pôle Culturel sera concerné par les émissions lumineuses de l'éclairage urbain.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Pour répondre à cette problématique, un architecte du patrimoine a été exigé dans l'équipe de programmation et de Maîtrise d'Œuvre pour le concours. L'avis de l'architecte des Bâtiments de France a été sollicité dans le cadre de la commission technique du concours.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	Les modifications engendrées sur le fonctionnement urbain seront liées à la circulation et au stationnement, toutefois le projet se situe en zone urbaine entièrement pourvue en services (transports collectifs, stationnement) et répond à l'objectif de confortation du centre-ville de Neaux en tant que cœur d'Agglomération.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet participe à la rénovation du cœur de Ville de Jéaux inscrite au Programme National de Requalification des Quartiers Dégadés en partenariat avec l'ANAH et l'ANRU. Dans ce cadre, la ville mène une requalification des espaces publics dont le programme de travaux est phasé de manière à ne pas interférer avec le chantier du Pôle Culturel du Pays de Jéaux.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☐ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet est né du souhait des élus de la CAPN de répondre à l'échelle de l'agglomération à une forte demande des habitants en matière d'offre culturelle sur l'hypercentre de l'agglomération et plus particulièrement dans le domaine de l'enseignement des arts.

Dans le cadre de la concertation préalable, ce projet s'est inscrit en synergie avec la disponibilité du site de l'ancienne Maison d'Arrêt et l'opportunité de recycler un bâtiment intéressant dans le paysage urbain et localisé sur un site central et accessible.

La programmation d'un jardin public paysagé répond à l'enjeu de réappropriation et d'ouverture à d'autres usages soulevé lors de cette concertation. L'intégration urbaine du site a été conçue en terme de valorisation du patrimoine architectural mais également en terme de pratiques urbaines à développer en lien avec le projet (fréquentations quotidiennes, animations exceptionnelles, etc.).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier d'enquête publique et étude d'impact
Programme fonctionnel général et synthèse du Programme
Etude sur l'enseignement artistique
Notice historique sur l'ancienne Maison d'arrêt de Meaux et reportage photographique
Etude de préféabilité Faune Flore - Milieux Naturels
Rapport de diagnostic acoustique
Relevé topographique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

Meaux

le,

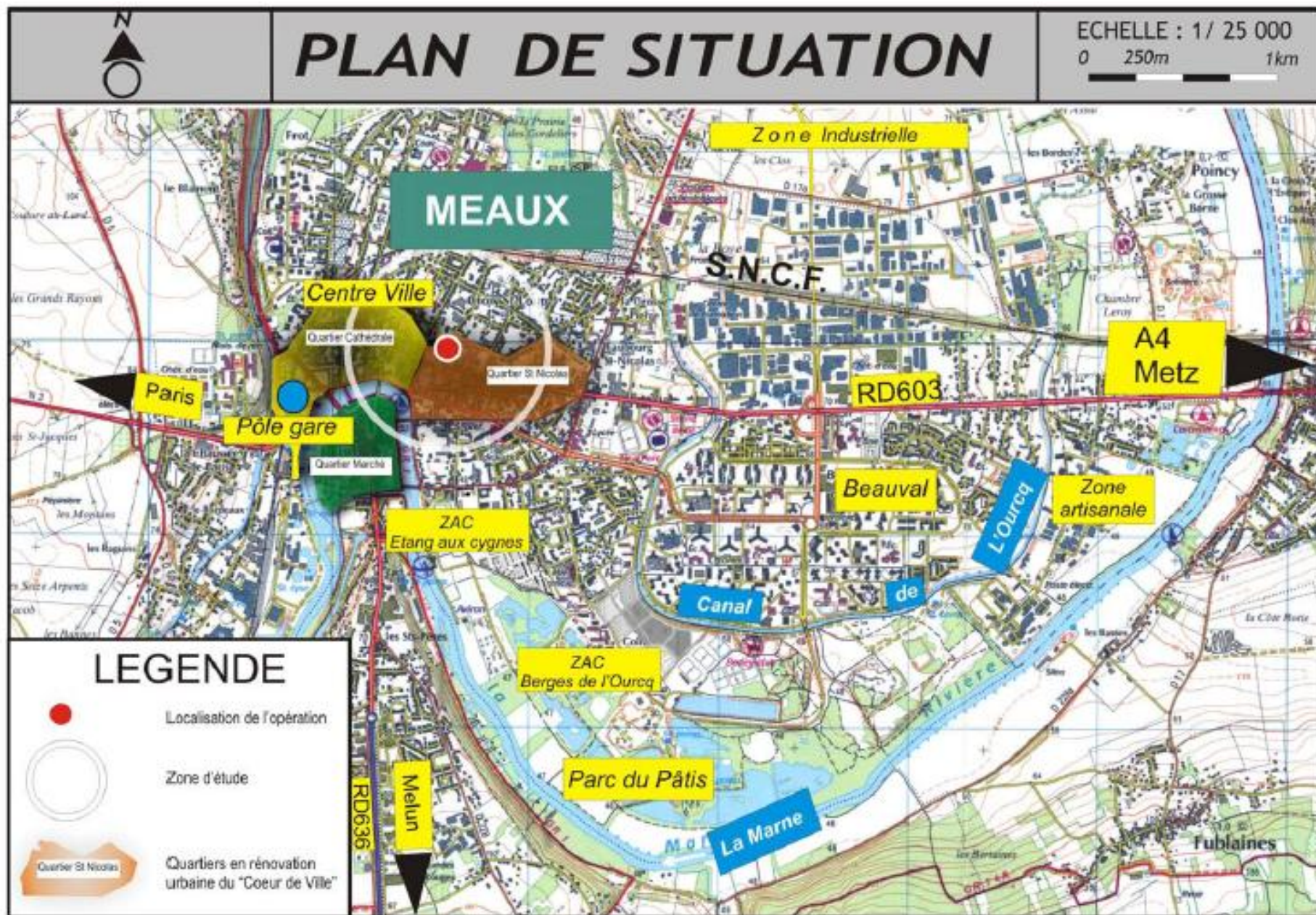
07/12/2012

Signature

Jean-François Copé



Annexe n°2: Plan de situation



Annexe n°3: Localisation et photographies



Annexe n°3: Localisation et photographies

Point de vue n°1 (novembre 2012)



Annexe n°3 Localisation et photographies

Point de vue n°2 (novembre 2012)



Annexe n°3 Localisation et photographies

Vue aérienne depuis l'îlot au sud de la place Henri IV (octobre 2008)



Annexe n°3 Localisation et photographies

Point de vue aérien n°1 depuis l'îlot au sud de la place Henri IV (octobre 2008)



Annexe n°3 Localisation et photographies

Point de vue aérien n°2 depuis l'îlot à l'est de la place Henri IV (octobre 2008)

